



## INFORMATION OFFICIELLE COMMUNICATION AVEC LE DISTRICT

Réf : 2024-2025 N°2

Laval le 21 Février 2025

Au nom du Comité de Direction du District de la Mayenne, je souhaite rappeler que toutes correspondances (email) doivent émaner de l'adresse officielle du club. Il est indispensable que la personne qui rédige l'email doit s'identifier. Malheureusement, trop de correspondances nous parviennent anonymement ou bien avec les mentions « pour le bureau » etc.

Vous comprendrez donc qu'il est très compliqué de personnaliser la réponse lorsque que le destinataire n'est pas identifié. Nous vous conseillons, aussi, de renseigner vos coordonnées téléphoniques ce qui nous permettra, éventuellement, de vous joindre directement.

Je tiens à vous préciser qu'aucune réponse n'est apportée à un email provenant d'une adresse personnelle.

Je profite de cette information pour vous rappeler les adresses électroniques des services administratifs du District de Football de la Mayenne.

[arbitrage@mayenne.fff.fr](mailto:arbitrage@mayenne.fff.fr) : pour toutes correspondances concernant la gestion administrative de l'arbitrage.

[discipline@mayenne.fff.fr](mailto:discipline@mayenne.fff.fr) : pour toutes correspondances concernant les rapports des officiels ou les explications des joueurs, dirigeants et clubs.

[competitions@mayenne.fff.fr](mailto:competitions@mayenne.fff.fr) : pour toutes correspondances concernant les compétitions.

[intemperies@mayenne.fff.fr](mailto:intemperies@mayenne.fff.fr) : pour toutes correspondances concernant les arrêtés municipaux et la gestion des intempéries.

[contact@mayenne.fff.fr](mailto:contact@mayenne.fff.fr) : pour toutes autres correspondances.

**Toutes autres adresses électroniques ne sont plus actives.**

Certain de votre compréhension et votre coopération, à l'avance je vous remercie.

**Pascal PERRET**  
Président du District